

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Pôle action économique
Service de la réglementation
1, rue de la République
B.P. 13 – 98845 Nouméa CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le 23 février 2026

AVIS AUX OPÉRATEURS

N° 26000132

Affaire suivie par : PAE
Téléphone : (687) 26 53 00
Télécopie : (687) 27.64.97
Courriel: dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Objet : Nouveau code d'exonération E196 relatif à l'exonération de TGC à l'importation des biens d'investissement visés à l'article Lp. 496-1 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.

Réf. : Article Lp. 496-1 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie modifié par loi du pays n° 2025-3 du 6 février 2025 portant réforme de la taxe générale sur la consommation (TGC) et diverses dispositions d'ordre fiscal ;.

Mesdames et Messieurs les déclarants en douane sont informés de la création du nouveau code CANA libellé « E196 » pour l'exonération de la taxe générale sur la consommation (TGC) prévue à l'alinéa 1 bis de l'article Lp. 496-1 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie (CINC), applicable aux « biens d'investissement productifs » qui sont décrits à l'alinéa 1° du même article.

Lesdits biens sont donc ceux destinés à être livrés à une structure juridique ayant recours à certaines défiscalisations prévues au code général des impôts métropolitain en faveur de l'investissement en Nouvelle-Calédonie.

Cette exonération de la TGC est obtenue :

- par document administratif unique (DAU) à l'importation, moyennant l'inscription du CANA E196 pour chaque article concerné, en l'une des sous-cases n°33 c, d, ou e,
- sous réserve expresse que l'attestation d'exonération justifiant de la destination particulière soit jointe à la déclaration en douane.

Ces dispositions sont d'application immédiate.

Toute difficulté d'application du présent avis pourra être adressée au Pôle action économique (PAE) de la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie.

(pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr)

Pour le directeur régional,
Le chef du pôle action économique,



Bruno PARISSIER